



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/168

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 26
Excusés représentés : 8
Absent : 1

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

** Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

*** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

****A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

***** A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Sofiane Seridji*****, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené***, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo****, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
26 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/168

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2024/085 à n°2024/146, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **04 JUL. 2024**

Publié le : **04 JUL. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION 2024/168 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
02/04/2024	2024/085	Sans objet			
02/04/2024	2024/086	Fixant les modalités de règlement d'une convention avec l'association Vir'Volt pour la prestation de fabrication de nichoirs à oiseaux/chauves-souris et abris à insectes lors d'un atelier participatif avec des habitants	VIE DES QUARTIERS	Association Vir'Volt	390 € TTC pour un atelier de 14h00 à 17h00 le 6 avril 2024
03/04/2024	2024/087	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation pour des dispositifs sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC91) pour le carnaval, le bal, les cinémas en plein air et le feu d'artifice	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC91)	1 295 € TTC pour les événements suivants : - Carnaval du dimanche 26 mai 2024 : 252 € TTC, - Bal du samedi 13 juillet 2024 : 180 € TTC, - Cinéma en plein air du dimanche 14 juillet 2024 : 180 € TTC, - Feu d'artifice du dimanche 14 juillet 2024 : 503 € TTC, - Cinéma en plein air du samedi 31 août 2024 : 180 € TTC,
03/04/2024	2024/088	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation pour une animation musicale en déambulation avec l'association Franco Kabyle de Ris-Orangis (AFKRO) à l'occasion du Carnaval	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Franco Kabyle de Ris-Orangis (AFKRO)	600 € TTC pour 2h de déambulation le 26 mai 2024
04/04/2024	2024/089	Portant délégation du droit de préemption urbain au profit de l'aménageur SPLA-IN, sur la parcelle cadastrée AZ03 située dans le périmètre de la ZAC Ferme d'Orangis à Ris-Orangis	FONCIER	SPLA- IN PORTE SUD DU GRAND PARIS	-
04/04/2024	2024/090	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Abnégon à l'occasion du Festival « Ris en Seine »	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Compagnie Abnégon	1 500,00 € TTC, concert de 90-120min le 5 juillet 2024

10/04/2024	2024/091	Portant résiliation des conventions passées pour les sessions de formation du 27 septembre 2024 et 8 novembre 2024 et signature de la nouvelle convention « Prévention Secours et Citoyens » avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne (ADPC 91)	VIE DES QUARTIERS	Association Départementale de Protection Civile (ADPC)	400 € TTC – Formation Prévention et Secours citoyens de niveau 1 (PSC1), le 28 septembre 2024, pour un groupe de 6 à 10 personnes
11/04/2024	2024/092	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé avec l'association UFSBD pour la mise en place de séances de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire et de dépistage	ATELIER SANTE VILLE	Association UFSBD	4 814 € TTC pour 3 ateliers au profit des élèves de CP : Moulin à Vent le 23 avril 2024 de 8h30 à 16h30 Ferme du Temple le 25 mars 2024 de 8h30 à 16h30 Orangis le 28 mars 2024 de 8h30 à 16h30
11/04/2024	2024/093	Portant signature d'une convention pour la formation "Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie Opérateur" avec l'organisme Léa-CFI	RESSOURCES HUMAINES	Entreprise Léa-CFI	610,00 € TTC au profit d'un agent de la commune pour une formation les 29 et 30 avril 2024 de 9h00 à 17h00
12/04/2024	2024/094	Portant signature d'une convention financière avec l'organisme DABM 91 pour la réalisation de bilans de compétences	RESSOURCES HUMAINES	Entreprise DABM 91	1 550 € TTC pour chacun des 3 agents de la commune sur 4 mois du 13 mai au 31 juillet 2024
24/04/2024	2024/095	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec Monsieur Thomas SAUVADET pour la mise en place d'une conférence sur la thématique des violences urbaines	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Monsieur Thomas SAUVADET	600 euros TTC pour une intervention le 14 mai 2024 à destination notamment des services du secteur éducation-jeunesse
25/04/2024	2024/096	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association TEMPO & CO pour le carnaval	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association TEMPO & CO	1 300 € TTC le 26 mai 2024 pour une animation de 2h
26/04/2024	2024/097	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise KYOZTÛ ANIM pour la mise en place d'une animation « la rue aux enfants »	EDUCATION	Entreprise KYOZTÛ ANIM	450 € TTC pour une intervention le samedi 29 juin 2024 de 11h00 à 17h00
26/04/2024	2024/098	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise PITCHOUN MEDIAS pour la mise en place d'une animation « la rue aux enfants »	EDUCATION	Entreprise PITCHOUN MEDIAS	5 400 € TTC pour une intervention qui se déroulera le samedi 29 juin 2024 de 11h00 à 17h00

26/04/2024	2024/099	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise Danse de Vivre pour la mise en place d'une animation « la rue aux enfants »	EDUCATION	Entreprise Danse de Vivre	300 € TTC pour une intervention le samedi 29 juin 2024 de 12h30 à 13h45
26/04/2024	2024/100	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'entreprise 92 LOFI pour la mise en place d'une animation « la rue aux enfants »	EDUCATION	Entreprise 92 LOFI	300 € TTC pour une intervention qui se déroulera le samedi 29 juin 2024 de 14h00 à 17h00
26/04/2024	2024/101	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association Cirque Boules et Balles pour la mise en place d'une animation « la rue aux enfants »	EDUCATION	Association Cirque Boules et Balles	950 € TTC pour une intervention le samedi 29 juin 2024 de 11h00 à 17h00
26/04/2024	2024/102	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec la Croix-Rouge française pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure	EDUCATION	La Croix Rouge Française	235,63 € TTC pour un Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure, le samedi 29 juin 2023, de 11h00 à 17h00
29/04/2024	2024/103	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de réservation pour une prestation lors du festival Ris en Seine avec le Groupe Europ Event	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Groupe Europ Event	8 208,00 € TTC pour le samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024 de 14h00 à 20h00
29/04/2024	2024/104	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Larue et Compagnie à l'occasion du festival « Ris en Seine »	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Larue et Compagnie	19 000,00 € TTC soit : - Une première avance de 50 %, soit 9 500 € TTC, en mandat administratif, lors de la signature du contrat correspondant à la mise en place de l'évènement, - Le solde, soit 9 500 € TTC, après certification du service fait et présentation de la facture. Pour 4 spectacles public scolaire et 2 spectacles tout public du 3 au 6 juillet 2024
02/05/2024	2024/105	Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association Ris n'rythm à l'occasion du carnaval	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Ris n'rythm	600 € TTC pour 2h de déambulation le 26 mai 2024

02/05/2024	2024/106	Fixant les modalités de règlement pour la participation à un séjour de groupe avec hébergement, avec l'association « ACTIVITAL », dans le cadre d'un séjour Jeunesse	JEUNESSE	Association « ACTIVITAL »	1680€ TTC concernant les activités et 7197,16€ TTC concernant l'hébergement et les repas Soit un total, pour l'intégralité du séjour, de 8 877,16€ TTC pour un séjour d'une semaine du 26 juillet au 2 août 2024 au profit de 20 jeunes et 4 adultes
07/05/2024	2024/107	Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la restructuration d'un bâtiment existant pour l'aménagement des nouveaux locaux des services techniques – Marché 2023-28	MARCHES PUBLICS	Sarl d'Architecture URUK V, mandataire solidaire du groupement conjoint constitué avec l'entreprise INGEL BET Structure et PCE TECH BET Fluides	- Poste n°1 : partie forfaitaire : le taux de rémunération de la mission de base à 5% soit un montant de 215 000 € HT sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 4 300 000 € HT - Poste n°2 : partie à bons de commande : sans minimum et avec le maximum de 50 000,00 € HT - Poste n°3 : Missions complémentaires avec le montant total de 43 000 € HT * Mission complémentaire n°1 : OPC : 32 000 € HT soit 0,74% * Mission complémentaire n°2 SSI : 7 000 € HT soit 0,16% * Mission complémentaire n°3 : Aménagement et organisation des espaces de magasin et stockage 4 000 € HT soit 0,09%
07/05/2024	2024/108	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec l'association Milimelo pour l'installation de manèges et animations à l'occasion du festival Ris en Seine	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Milimelo	5 500,00 € TTC les samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024 pour 4 sets de 1h30 à partir de 14h00

07/05/2024	2024/109	Attribution du marché de prestations d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires et audit de contrôle des bonnes pratiques d'hygiène alimentaires (Lot unique) - Marché 2024-09.	MARCHES PUBLICS	NORMEC ABIOLAB	Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 5.000 € HT sur une durée de 48 mois fermes
10/05/2024	2024/110	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de services managés des IPBX de la mairie et de la Police municipale	INFORMATIQUE	Société FOLIATEAM	Redevance annuelle de 6 505,00 € HT (autocommutateur téléphonique) prend effet le 23 novembre 2024 pour une durée de 3 ans
13/05/2024	2024/111	Attribution du marché d'acquisition et d'installation de matériels scéniques son et lumière pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130) - Marché 2024-12.	MARCHES PUBLICS	B LIVE Group	Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 89 000 € HT sur une durée de 12 mois fermes
14/05/2024	2024/112	Attribution du marché d'acquisition et livraison de livres pour les besoins de la commune de Ris-Orangis - Lot 2 : Acquisition de manuels scolaires pour les écoles élémentaires – Marché 2024-07	MARCHES PUBLICS	SARL ARTEMIS LDE	Sans minimum et avec le maximum de 85 000 € HT sur une durée de 24 mois fermes
15/05/2024	2024/113	Marché 2023-27 Maintenance préventive et curative, et évolution du réseau alarme intrusion - Déclaration sans suite	MARCHES PUBLICS	-	Marché déclaré sans suite au regard des prix assez onéreux proposés par les soumissionnaires dans le BPU. La ville a décidé de ne plus externaliser cette prestation en procédant à un recrutement, permettant ainsi de réduire les coûts et de s'assurer d'une parfaite réactivité. Seule la partie relative à l'acquisition du matériel devenant alors nécessaire.
22/05/2024	2024/114	Demande de subvention au titre du Contrat d'Aménagement Régional auprès de la Région Ile-de-France	FINANCE CTM	Région Ile-de-France	Montant total des opérations (rénovations énergétiques du groupe scolaire Ferme du Temple et de l'école primaire Michel Ordener) : 3 004 964 € HT Demande de subvention au titre du Contrat d'Aménagement Régional jusqu'à 1 M€, soit 50%

					du coût hors taxe estimatif des travaux des deux opérations plafonnées par la Région à 2 M€ HT
22/05/2024	2024/115	Fixant les modalités du contrat passé avec VVF	RETRAITES	VVF	Acompte de 7 539 € TTC après signature du contrat puis 11 893 € après service fait soit un total de 19 432 € TTC pour le séjour d'un groupe de retraités et 2 accompagnateurs du 14 au 21 septembre 2024 au village de vacances Château sur la Vienne - Lac de Vassivière
22/05/2024	2024/116	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation entre la Ville et l'EURL « Les Vinyles » pour le spectacle d'inauguration de la semaine bleue	RETRAITES	Association « Les Vinyles »	1 500 € TTC pour un spectacle le 28 septembre 2024
22/05/2024	2024/117	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de co-réalisation entre la Ville et l'entreprise « Daniel Picq Productions Editions » pour un spectacle à l'occasion des « 10 ans du Réseau Solidaire »	RETRAITES	Daniel Picq Productions Editions	1 300 € TTC pour un spectacle le 4 octobre 2024
22/05/2024	2024/118	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation entre la Ville et l'association « Théâtre Articulé »	RETRAITES	Association Théâtre Articulé	1 550 € TTC pour 3 séances de répétitions : -le 17 mai 2024 de 14h00 à 16h30 -le 7 juin 2024 de 14h00 à 16h30 - le 27 septembre 2024 de 14h00 à 16h30 -le 2 octobre 2024 à 14h00
23/05/2024	2024/139	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Tchakada à l'occasion du festival « Ris en Seine »	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Tchakada	1 600,00 € TTC pour un concert de 60 min le 6 juillet 2024
23/05/2024	2024/140	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion du festival « Ris en Seine » avec la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) Misaje Label	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) Misaje Label	500 € TTC, pour une durée de 45 à 60 minutes le 6 juillet 2024

24/05/2024	2024/141	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Show du Slip Production à l'occasion du festival « Ris en Seine »	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Show du Slip Production	900 € TTC pour une durée de 45 à 60 minutes le 6 juillet 2024
27/05/2024	2024/142	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Pantoufle Productions à l'occasion de la Fête de la Musique le 21 juin et du Festival Ris en Seine le 7 juillet 2024	CULTURE VIE ASSOCIATIVE	Association Pantoufle	700,00 € TTC pour 2 représentations d'une durée de 45 à 60 minutes le 21 juin et 7 juillet 2024
27/05/2024	2024/143	Fixant les modalités de réforme et de sortie des inventaires physiques et comptables du matériel de puériculture	PETITE ENFANCE	-	Biens inutilisables cédés pour destruction à la déchèterie de Ris-Orangis : 9 lits bébés à barreaux, 2 poussettes, 5 capotes de poussettes
28/05/2024	2024/144	Attribution du marché subséquent n°5 à l'accord-cadre 2020-27 de Voirie et d'enfouissement des réseaux pour la réalisation des travaux de voirie de la Cour Oasis de la commune de Ris-Orangis (91130) – Marché 2024-14	MARCHES PUBLICS	Société COLAS	391 029,12 € TTC
29/05/2024	2024/145	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur », situé 22 rue des Mésanges – à Ris-Orangis	EDUCATION	-	Loyer mensuel : 341,50 € Redevance chauffage : 2,10 € par mois et par m², du 1 ^{er} juin au 30 novembre 2024
29/05/2024	2024/146	Résiliation du marché 2021-06 : Nettoyage des rideaux de la commune de Ris-Orangis - avec la Société SUN PRESS	MARCHES PUBLICS	Lot n°2 : avec la société SUN PRESS	Résiliation du marché pour motifs de liquidation judiciaire du titulaire. Le mandataire judiciaire a, par courriel en date du 28 mai 2024, indiqué que le titulaire ne pouvait poursuivre l'exécution du contrat en raison de la liquidation de l'entreprise.